



Site : <http://www.ugp-ane.org>

Convention de financement : SE/005/04

Programme : 9 ACP SE 012 / PAPNBG

Réf du contrat : EuropAID/121591/DSV/SN



ANTENNE DE KAOLACK



## PLAIDOYER SUR LA COMMERCIALISATION DE L'ARACHIDE

RAPPORT PREPARE PAR MAMADOU DIAW, CONSULTANT EN PLAIDOYER DE LA REGION DE KAOLACK

# SOMMAIRE

## **INTRODUCTION**

### **I.CADRE GENERAL DU PLAIDOYER**

I.1- CONTEXTE

I.2- RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

I.3- APPROCHE METHODOLOGIQUE

### **II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ET ANALYSE DU PROBLEME**

II.1- PRESENTATION DE LA REGION

II.2- ANALYSE DU PROBLEME

II.3- GRILLE D'ANALYSE DU PROBLEME CENTRAL

### **III.PLANIFICATION ET AMORCE DE MISE EN ŒUVRE DU PALDOYER**

III.1- PLANIFICATION DU PLAIDOYER

III.1.1- OBJECTIFS DU PLAIDOYER

III.1.2- LES CIBLES DU PLAIDOYER

II.1.3- LES ACTIVITES CLES

III.1.4- LES MESSAGES CLES

III.1.5- LES RESSOURCES

III.1.6- LE PLAN D'ACTION

III.1.7- MECANISME DE SUIVI EVALUATION

III.2- AMORCE DE MISE EN OEUVRE

### **IV. DIFFICULTES ET ENSEIGNEMENTS TIRES**

## V. CONCLUSION – RECOMMANDATIONS – PERSPECTIVES

### INTRODUCTION

La filière arachidière connaît actuellement des difficultés très importantes au niveau de tous ses segments, particulièrement au niveau de la commercialisation qui est complètement désorganisée et ne répond plus aux attentes nourries par les producteurs d'arachide dans la politique de relance.

Les problèmes de la filière arachide sont devenus tels que tous ceux qui sont concernés sentent planer une menace sur l'avenir de cette culture qui, néanmoins, joue un rôle économique et social irremplaçable en milieu rural pour ne pas dire dans le Sénégal tout entier.

En effet, depuis la mise en application en 2001/2002 de la stratégie du « carreau usine » pour la collecte, les Organisations de producteurs ont participé de façon effective à toutes les campagnes de commercialisation de l'arachide en s'inscrivant dans l'objectif de relever le défi de l'amélioration du système de commercialisation qui conditionne tous les autres segments de la filière.

Conscients des enjeux économiques, sociaux, culturels et même politiques de cette filière, les ANE de la Région de Kaolack ont pris la décision d'œuvrer pour sa relance, conformément aux objectifs que le Gouvernement du Sénégal et les partenaires au développement se sont fixés à travers la politique de relance de la filière arachidière mise en œuvre depuis 2001.

Le segment de la commercialisation est une préoccupation majeure. Cela ne signifie pas que les difficultés que connaissent les autres segments de la filière sont négligeables ; car une filière doit être analysée dans le cadre d'une approche globale et non de façon parcellaire avec le risque de ne pas prendre en compte l'intégration et la nécessaire synergie de ses différents segments. Il s'agit simplement, pour les ANE, d'un ciblage de mesures concrètes sur la commercialisation de l'arachide et dont l'application aura un effet positif sur l'ensemble des acteurs de ce segment de la filière.

Les Acteurs Non Etatiques réunis dans la Plateforme partagent avec tous les acteurs de la filière et particulièrement avec les producteurs d'arachide qui sont les plus touchés, parce que les plus démunis, les mêmes préoccupations et les mêmes inquiétudes quant à l'avenir de l'arachide qu'il faut à tout prix relancer à cause de son importance pour notre Pays.

Le présent rapport qui documente le plaidoyer de la plate forme des Acteurs non étatiques sur le thème de la commercialisation de l'arachide est structuré en quatre parties essentielles :

- **Une première partie** articulée autour du diagnostic de la situation et de l'analyse du problème de la commercialisation dans la région de Kaolack ; cette partie comprend la présentation succincte de la région, une analyse de la gravité et de l'ampleur du problème de la commercialisation de l'arachide, des causes et des conséquences. Cette partie est conclue par la présentation de la grille d'analyse du problème de la commercialisation de l'arachide.

- **Une deuxième partie** qui décrit la planification et l'amorce de ma mise en œuvre du plaidoyer sur la commercialisation de l'arachide dans la région de Kaolack.
- **Une troisième partie** qui fait état des difficultés rencontrées et des enseignements tirés
- **Une quatrième partie** qui permet de conclure et qui contient les recommandations et dégage les perspectives dans la poursuite des objectifs fixés au plaidoyer.

## I. CADRE GENERAL DU PLAIDOYER

### I.1- CONTEXTE

A l'issue des phases de programmation du 9<sup>me</sup> FED, l'UE et le Gouvernement du Sénégal ont accepté d'initier un projet d'accompagnement spécifique des acteurs non étatiques dans le cadre plus vaste d'un Programme d'appui à la Bonne Gouvernance.

La Plateforme des Acteurs Non Etatiques qui regroupe les ONG et la Société civile, reconnue comme étant un des deux piliers d'un partenariat indispensable pour la réalisation d'un développement économique et social, s'est fixé un objectif citoyen qui consiste à veiller à ce que les préoccupations des populations soient prises en compte dans la définition, le suivi et l'évaluation des stratégies politiques, économiques, sociales et culturelles.

Le Plaidoyer sur le thème de la commercialisation de l'arachide participera à la réalisation de cet objectif et au-delà de la Région de Kaolack et du bassin arachidier, il s'agit d'un problème qui touche tous les sénégalais à cause des enjeux économiques et sociaux qui caractérisent la filière arachide.

### I.2- RAPPEL DES OBJECTIFS ET DSRESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

#### Objectifs

Renforcer la participation des A.N.E au dialogue politique, social, économique et culturel, à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement par la mobilisation et la systématisation des contributions techniques des membres au niveau local.

#### Résultats attendus

- Les ANE de chaque région ont échangé sur les priorités du développement de leurs localités respectives
- Les ANE de chaque région ont conçu et exécuté ensemble une activité de plaidoyer dynamique sur une thématique prioritaire de développement local
- Les ANE de chaque région ont signé avec les différentes autorités locales (politiques, administratives et techniques) des engagements définissant les domaines et les modalités d'une concertation systématiques pour la conception, le suivi de la mise en œuvre des politiques et des stratégies de développement suivant leurs compétences respectives.
- Les ANE sont renforcés en capacité de propositions pour ce qui est des politiques et programmes de développement.

- La PF ANE et ses membres dans les régions sont mieux armés pour soumettre des propositions à ses partenaires de la DCE et de l'ON dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED

### I.3- APPROCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique est déclinée en 8 étapes après l'atelier national de validation de la méthodologie :

#### **ETAPE 1 : REUNION DE PREPARATION**

Cette réunion préparatoire tenue entre le consultant, le point focal et la coordinatrice de l'antenne régional a permis de baliser une feuille de route de la mise en œuvre du plaidoyer

#### **ETAPE 2 : ATELIER DE LANCEMENT ET D'HABILITATION DES ANE EN PLAIDOYER**

L'atelier de lancement du 17/11/09 a permis d'atteindre les résultats suivants :

- Analyser la pertinence du thème
- Identifier des publics cibles et de la cible principale
- Définir la stratégie de sensibilisation et de communication
- Renforcer les capacités en plaidoyer (formation en plaidoyer)
- Constituer des commissions de travail
  - LA COMMISSION ORGANISATION ET SENSIBILISATION,
  - LA COMMISSION DE REDACTION ET DE PRESENTATION,
  - LA COMMISSION DE SUIVI ET D'EVALUATION
- Planifier la mise en œuvre du plaidoyer

#### **ETAPE 3 : CONSTRUCTION DE L'ARGUMENTAIRE DU PLAIDOYER**

L'argumentaire est le support scientifique du plaidoyer qui permet :

- De faire la sensibilisation avec des arguments fiables,
- D'informer le contenu de la stratégie de communication
- De rédiger le texte du plaidoyer à proprement parler

Le consultant plaidoyer a fait des recherches et des études sur le thème du plaidoyer en analysant le contexte et la situation qui a permis de faciliter un atelier de construction et de partage de l'argumentaire du plaidoyer

#### **ETAPE 4 : SENSIBILISATION DES PUBLIC CIBLES SECONDAIRE ET TERCIAIRE**

La commission de communication et de sensibilisation a mis en œuvre une stratégie de sensibilisation pour emporter le maximum d'adhésion de tous le public qui a intérêt au succès du plaidoyer, mais aussi du public qui peut influencer les décideurs.

Cette commission a déployé une stratégie de communication qui a permis aux média de la place de relayer les informations sur le plaidoyer et de les porter au public dans les meilleures conditions.

#### **ETAPE 5 : REDACTION, PARTAGE ET VALIDATION DU TEXTE DU PLAIDOYER**

Sous la supervision du facilitateur, la commission rédaction et de présentation du plaidoyer a exploité l'argumentaire validé pour rédiger, partager et valider le plaidoyer par les membres de la PF au cours de l'atelier de validation tenu le 7 Décembre 2009.

#### **ETAPE 6 : PRESENTATION DU PLAIDOYER AU AUTORITES PUBLIQUES**

La coordinatrice de la plateforme accompagnée des membres du Bureau ont déposé auprès du Gouverneur de la Région une demande d'audience pour le 10 Décembre 2009 à 10 heures.

#### **ETAPE 7 : RENION D'EVALUATION DU PLAIDOYER**

Il s'agira de faire une première évaluation des résultats obtenus et de définir une stratégie efficace de suivi des engagements pris par la cible principale.

#### **ETAPE 8 : SUIVI DU PLAIDOYER**

C'est une activité permanente qui sera déployée par la commission de suivi et d'évaluation et permettra de suivre la mise n en œuvre des engagements pris par les décideurs, et le cas échéant étudier les dispositions à prendre et à re planifier pour atteindre les objectifs.

## **II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ET ANALYSE DU PROBLEME**

### **II.1- PRESENTATION DE LA REGION**

Située entre 14°30' et 16°30' de longitude ouest et 13°30' et 14°30 de latitude nord, la région de Kaolack s'étend sur 16 010 km<sup>2</sup>, représentant 14 % du territoire national. Elle se situe ainsi entre la zone sahéenne sud et la zone soudanienne nord. Peuplée de 1.232.323 d'habitants, en 2007, sa densité est de 77 habitants au km<sup>2</sup>.

Située au cœur du bassin arachidier, elle est limitée au nord par les régions de Fatick et de Louga, à l'est par celle de Tambacounda, au sud par la République de Gambie, à l'ouest par la région de Fatick. C'est en 1984 que l'ex région du Sine Saloum, scindée, a donné naissance aux régions de Fatick et de Kaolack.

La position géographique de la région lui confère une place stratégique. Le statut de ville carrefour de la ville de Kaolack, sa capitale régionale, fait d'elle un grand centre commercial, et son marché fait parti des plus grands du pays car étant un passage forcé en allant vers les pays voisins de la Gambie et du Mali et surtout les régions Tambacounda, Ziguinchor et Kolda

La région dispose d'un réseau routier long de 1.485 km ; il est cependant vétuste mais lui donne malgré tout une assez grande accessibilité. Le transport ferroviaire dont le réseau s'étendait sur 150 km, a disparu. Quant au transport maritime, en déclin, il est basé sur Diorhane et Lyndiane, les deux annexes du port de Kaolack.

Les activités agricoles occupent 75 % de la population, les principales spéculations sont : l'arachide, les mil sounas, le sorgho, le maïs, le niébé, le riz, le sésame, les pastèques, le fonio et les cultures maraichères. Les cultures industrielles sont dominées par l'arachide, malgré les difficultés de la filière.

Les activités économiques de la région sont fortement tributaires de l'arachide et 75% des populations tirent leurs revenus de la culture de l'arachide. La situation de marasme de la filière arachide a engendré des conséquences néfastes sur la survie des ménages ruraux et aggrave la pauvreté dans la région.

### **II.2- ANALYSE DU PROBLEME**

L'économie de notre Pays est largement tributaire de l'agriculture qui contribue à plus de 8.5% à la formation du PIB et plus de 54% de la population tire ses revenus de cette activité. Actuellement, dans la Région de Kaolack le monde rural est caractérisé par un environnement physique et économique difficile où la majeure partie des exploitations familiales pratiquent une agriculture de subsistance.

Les réalités ne cessent de changer avec un contexte impitoyable caractérisé par la concurrence, la libre entreprise, le désengagement de l'Etat et la mondialisation qui n'offrent pas beaucoup de chances d'adaptation pour une agriculture qui n'est pas suffisamment bien préparé à faire face à cette nouvelle situation.

Le contexte est aussi caractérisé par l'approfondissement de la décentralisation qui donne le droit aux communautés de planifier leur développement et de gérer leur collectivité à travers les délibérations de leurs conseils élus. En outre, le contexte démocratique confère aux communautés le droit de participation, de contrôle et de proposition en tant que bénéficiaire ultime de l'action publique.

Beaucoup d'efforts des pouvoirs publics et des partenaires au développement sont pendant des décennies concentrés sur l'arachide qui dispose d'un capital de recherche et d'expériences sans commune mesure avec les autres cultures qu'on rencontre au Sénégal.

L'essor de l'arachide a permis au monde paysan de connaître des mutations importantes dans le sens de l'amélioration du niveau de vie en milieu rural et a fortement contribué à la stabilité économique des ménages paysans.

Mais aujourd'hui le constat est amer car, selon le rapport du service régional de la statistique et de la démographie en cours de validité les surfaces cultivées en arachide ont connu une baisse drastique de 28% passant de 288 406 ha en 2007 à 207 417 ha en 2007. Il en est de même de la production qui pendant cette même période a connu une baisse de 33%. Les raisons en sont multiples et cela démontre le malaise qui suscite l'inquiétude dans le monde rural.

L'arachide est le premier produit agricole source d'exportation. Comme précisé dans la lettre de politique de développement de la filière (LPDFA) de Mai 2003 : « l'agriculture en général et l'arachide en particulier du fait de leur liaison en amont et en aval et du grand nombre d'acteurs sociaux qu'elles impliquent occupe une place prépondérante dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP2 qui vise à atteindre un taux de croissance du PIB de 7 à 8 % par an et réduire la pauvreté d'au moins 15% dans la même période

La LPDFA a assigné à la filière arachide les objectifs suivants Les objectifs poursuivis dans l'axe création de richesse portent sur (i) une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale de la pauvreté; ii) une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et iii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations de produits manufacturés et agricoles.

L'arachide reste au cœur de l'économie rurale sénégalaise, et même celle de l'ensemble du Sénégal. En milieu rural, plus de 350 000 exploitations familiales sont engagées dans la culture de l'arachide, ce qui lui confère un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Plus de quatre millions de Sénégalais tirent leurs revenus de l'arachide et la Région de Kaolack en est la locomotive.

Avec les politiques d'ajustement structurel, l'État s'est désengagé de la culture de l'arachide depuis le début des années 80 avec ce l'application de la Nouvelle Politique Agricole (NPA). L'option choisie alors par les huiliers pour la principale filière agricole,

pourvoyeuse de revenus monétaires pour la majorité des paysans, a été d'importer de l'huile végétale (huiles brute de soja ou colza) pour la consommation nationale et d'exporter l'huile d'arachide.

Le prix « officiel » des arachides destinées aux huileries, principales clientes de producteurs, est fixé par le Comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA) en fonction des cours mondiaux du prix des huiles et tourteaux d'oléagineux. Par exemple, en 2009, ce prix est de 165 FCFA le kilo, alors que les coûts de production des producteurs s'élèvent à plus de 192 FCFA le kilo bord champ pour la campagne 2008/09.

Par conséquent, les revenus des producteurs ne cessent de s'éroder parce que les prix qu'ils reçoivent ne reflètent pas leurs coûts. Cette érosion des revenus empêche la majorité des exploitations familiales de réaliser des gains de productivité et de faire des investissements. Il s'en suit que le marché des intrants, des semences, des engrais et du matériel agricole n'arrive pas non plus à se structurer adéquatement. Par ailleurs, faute de pouvoir fournir les garanties de paiement exigées, cette baisse de revenus limite grandement l'accès au crédit.

## **ANALYSE DE LA SITUATION DE LA COMMERCIALISATION DE L'ARACHIDE**

Instauré depuis la campagne 2001 /02 il consiste à inciter les producteurs ou leurs organisations à livrer leur graine aux usines contre paiement de la facture dans un délai de 48 Heures. Ce système a montré ses limites parce que les huiliers n'ont pas de liquidité pour acheter toute la production.

Ainsi, depuis le désengagement de l'Etat dans le processus de commercialisation il s'est développé de façon anarchique des marchés parallèles entraînant une désarticulation des circuits de vente au niveau national.

Le développement des marchés parallèles et la présence d'opérateurs privés plutôt mercantiles et spéculateurs ont rendu la commercialisation plus onéreuse pour les petits producteurs et a enrichi les intermédiaires.

Le Sénégal a connu l'une des pires campagnes de commercialisation de son histoire en 2008/2009, même les intermédiaires qui ont livré les graines des paysans aux huiliers ont connu des difficultés énormes de remboursement de leurs dettes envers les OPS et autres OP intervenant dans la collecte. Cette situation a renchéri leurs fais financiers et les a décrédibilisé auprès des banques d'une part, et d'autre part vis-à-vis des producteurs qui leur ont livré leur production sur la base de la confiance.

Le financement déficient de la présente campagne de commercialisation est un autre problème de taille qui précipite l'agonie de cette filière malade et abandonnée à son sort par les pouvoirs publics. Tous les acteurs de la filière arachidière, des producteurs aux huiliers en passant par les institutions prêteuses avec en tête la CNCAS, ne disposent pas de fonds suffisants pour mettre en marche la campagne de commercialisation.

Sur des prévisions de production de 1 175 000 tonnes, les huiliers se sont engagés à acheter seulement 180 000 tonnes, ce qui ouvre sans le dire une spéculation préjudiciable aux acteurs de la filière.

Les producteurs sont condamnés à brader leurs productions entre 115 et 120 FCFA le kilo au lieu de 165 francs fixés officiellement mais sans aucun suivi qui rende obligatoire son application.

Le marasme qui frappe la filière arachidière a des conséquences économiques et sociales graves, notamment en appauvrissant les producteurs, les rendant incapables de subvenir à leurs besoins de base comme l'alimentation, la santé et l'éducation.

**La relance de la filière arachide est donc devenue un enjeu économique de premier ordre et le Gouvernement du Sénégal en a fait sa principale préoccupation, dans le cadre d'une politique agricole qui privilégie la diversification et le soutien de filières capables de générer des revenus et des emplois pour lutter contre la pauvreté des populations rurales.**

La mise en œuvre de la politique de relance de la filière arachide s'est traduite entre autres par le désengagement de l'Etat qui a eu pour conséquences la suppression de la Sonagraines qui assurait l'approvisionnement des producteurs et la collecte primaire de la production arachidière d'une part, et d'autre part la privatisation de la Sonacos qui devient la SUNEOR dans des conditions qui n'emportent pas l'adhésion des producteurs qui n'ont que 5% du capital. La SUNEOR, comme tout le monde le constate reste incapable de respecter son cahier de charge qui consiste tout d'abord à collecter toute la production d'arachide.

La filière arachidière est devenue profondément désorganisée, malgré les opportunités offertes par la politique de restructuration qui a permis de mettre en place un système de commercialisation qui prévoit une participation effective et efficace des producteurs dans sa relance, et malgré les efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires pour relancer la filière, la situation ne s'améliore pas et la crainte est grande en ce qui concerne l'avenir de l'arachide dans notre Pays.

Pour être efficace et donner des résultats à la hauteur des attentes des OP et de leurs membres, cette politique devait être accompagnée de mesures qui améliorent les capacités organisationnelles, institutionnelles ainsi que les capacités financières des Organisations de producteurs d'arachide et des autres acteurs afin de les rendre à même de prendre leurs responsabilités et exercer les fonctions attendues d'elles dans le cadre de cette politique de relance de la filière arachidière.

Les difficultés récurrentes de la commercialisation affectent le monde rural et entraînent des répercussions néfastes au niveau national, si on sait la place importante de l'arachide aussi bien sur le plan économique que sur le plan socio culturel.

Les producteurs qui font partie des couches les plus vulnérables ne bénéficient pas des avantages du nouveau système de collecte quel que soit leur niveau d'organisation et les populations sont dans l'inquiétude totale devant ce qu'ils sentent comme une menace de disparition de la source principale de leurs revenus à cause de la déstabilisation notée dans la filière.

Les Organisations Paysannes n'ont aucune influence sur la filière car elles n'ont pas d'autonomie de décision sur elle. Elles n'ont pas aussi l'autonomie financière qui leur conférerait une capacité de négociation et qui leur permettrait de faire des choix qui vont dans le sens des intérêts des producteurs d'arachide.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique a généré d'autres problèmes qui exacerbent les difficultés des Organisations Paysannes dans le segment de la commercialisation et ceci à plusieurs niveaux.

#### **1. Au niveau de la préparation de la campagne de commercialisation**

- Le choix arbitraire des points de collecte qui est fait sans tenir compte de l'avis des producteurs et de leurs Organisations.
- La vétusté et l'insuffisance du matériel de collecte qui est amorti depuis longtemps et qui n'est plus performant ni adapté à la situation.
- Les mauvaises conditions de stockage dues au manque de moyens permettant aux Organisations Paysannes d'aménager des aires de stockage conformes aux exigences de l'arachide.
- Le système de financement qui ne garantit pas la disponibilité à temps des fonds suffisants pour assurer la collecte.
- Les prix aux producteurs fixés suivant des critères qui ne prennent pas en compte le coût de production de l'arachide dont les dernières études qu'il se situe à 192 FCFA

## **2. Au niveau de l'organisation de la campagne de collecte**

- Une concurrence déloyale qui permet de mettre en place un système de collecte parallèle au niveau des marchés hebdomadaires. La rétention et le détournement des financements pratiqués créent une situation qui leur permet d'appliquer des prix dérisoires qui font d'eux les seuls gagnants dans ce système.
- L'accès difficile au financement de la part des Organisations Paysannes et des opérateurs faute de garanties suffisantes au niveau des banques.
- La spéculation sur la production dans une atmosphère propice au développement du marché parallèle au détriment de vrais producteurs et au profit d'une minorité de spéculateurs.

## **3. Au niveau du transport de l'arachide collectée**

- La vétusté et l'insuffisance du parc automobile.
- Des routes impraticables qui rendent réticents les transporteurs à s'engager dans le transport de l'arachide.
- Des déchets de route importants qui justifient qu'on réfléchisse davantage sur un système de transport qui permettra de minimiser ces pertes.
- Le coût élevé du transport qui est aggravé par la qualité des routes et l'état vieillissant du parc automobile des transporteurs sans compter l'augmentation du coût des intrants de transport.

## **4. Au niveau de la réception des produits**

- La longue attente des camions au niveau des centres de réception ralentit le rythme des livraisons et la régularité des opérations de facturation. Ce qui est incompatible avec le système « carreaux usine » dans la mesure où elle retarde le remboursement des producteurs.

- Les abattements qui sont un problème récurrent et qui grèvent les pertes des producteurs sur la filière alors qu'ils n'en sont pas responsables. En effet, le matériel de collecte est inadéquat et n'est pas aussi performant que celui utilisé au niveau des centres de réception.

#### 5. Au niveau de la liquidation des factures

- Le retard préjudiciable dans le règlement des factures dues par les huiliers qui a pour conséquences l'augmentation des charges financières des opérateurs et une perte de crédibilité auprès des partenaires financiers et des producteurs.

### II.3- GRILLE D'ANALYSE DU PROBLEME CENTRAL

SOUS PROBLEMES	CAUSES	CONSEQUENCES	SOLUTIONS
Mauvaise préparation de la campagne de commercialisation	Le choix arbitraire des points de collecte.	Les points de collecte ne correspondent pas aux besoins des producteurs	Impliquer les producteurs et les OP dans la définition des critères et au choix des points de collecte
	La vétusté et l'insuffisance du matériel de collecte.	Beaucoup de pertes à cause des abattements, des déchets de routes et des mauvaises conditions de stockage	Renouveler le matériel de collecte
	Les mauvaises conditions de stockage.	Pertes importantes de poids	Mettre en place des infrastructures de stockage et des technologies appropriées
	La non disponibilité à temps des fonds suffisants pour assurer la collecte.	La production n'est pas achetée dans de bonnes conditions	Bien estimer et mobiliser à temps le financement nécessaire à la collecte
	Les prix aux producteurs inférieurs au cout de production de l'arachide	La production n'est pas justement rémunérée	Fixer un prix rémunérateur qui tient compte du coût de production
Organisation défectueuse de la collecte	Un système de collecte parallèle au niveau des marchés hebdomadaires.	La spéculation sur les prix au détriment des producteurs	Mettre fin au marché parallèle
	La rétention et le	Rareté des fonds au	Assainir le milieu

	détournement des financements	niveau des points de collecte officiels	des Opérateurs
	Les Organisations Paysannes et les opérateurs n'ont pas de garanties suffisantes au niveau des banques.	L'accès difficile au financement de la part des acteurs	Mettre en place un fonds de garantie pour la collecte au bénéfice des OP et des OPS
Difficultés importantes dans le transport de l'arachide	La vétusté et l'insuffisance du parc automobile.	La réduction de l'offre de services de transport de l'arachide.	Appuyer les OP et les OPS à mettre en place un service efficace de transport
	Des routes impraticables	Renchérissement du coût du transport	Désenclaver les zones de production
	Des déchets de route importants	Pertes supportées par les OP et les OPS	Mettre en place un système de transport qui permettra de minimiser ces pertes.
	L'augmentation du coût des intrants de transport.	Le transport de l'arachide n'est plus rentable	Réduire le prix des intrants
Des problèmes au niveau de la réception	Longue durée d'attente avant la livraison	Absence de fluidité dans la livraison	Planifier la réception en tenant compte des contraintes des OP et des OPS ainsi que des producteurs
	Equipements de réception plus performants que le matériel utilisé à l'achat	Beaucoup d'abattements	Uniformiser les équipements de collecte et les équipements de réception
Absence de concertations sur les problèmes de la commercialisation au niveau régional	Absence de cadre réunissant les acteurs, les producteurs, les autorités administratives, les ANE et les services techniques	Absence de consensus sur les décisions importantes	Créer un cadre d'échange

## ANALYSE DES CONSEQUENCES DE LA SITUATION

La situation de la commercialisation arachidière s'est dégradée de plus en plus au cours de ces dernières années. Le système n'a pas produit les résultats attendus et les effets négatifs sont davantage ressentis par les producteurs qui font partie des couches les plus vulnérables actuellement alors que l'arachide représente leur seule source de revenus.

- Les producteurs d'arachide ne bénéficient pas de la subvention du prix aux producteurs supportée par l'Etat du fait qu'elle est détournée par des opérateurs par le biais du marché parallèle. Ainsi, les efforts des producteurs et de l'Etat sont anéantis par les spéculateurs qui profitent des faiblesses du système.
- Les organisations paysannes qui interviennent dans la commercialisation subissent des pertes énormes pendant la collecte et le stockage, pertes causées par la vétusté du matériel de collecte et la sensibilité de l'arachide au long stockage qui entraîne la dépréciation de la qualité des stocks par les bruches. Cependant que le renouvellement de ces équipements peut engendrer un coût en dehors de la portée des acteurs qui interviennent dans ce segment
- Les acteurs de la commercialisation ont des craintes fondées à s'y engager à cause du taux élevé des abattements, des déchets de route, des difficultés de financement et de transport ainsi que des problèmes liés à la liquidation des factures impayées après la réception des produits.
- Les producteurs peinent à rentrer dans leurs fonds à cause du faible taux de réception des graines au niveau des usines qui ralentit le règlement des factures. Cette situation décrédibilise les OP qui ne peuvent réaliser leurs objectifs qu'à condition que leurs membres restent confiants et solidaires. Les Organisations Paysannes renvoient aux producteurs d'arachide l'image d'une institution incapable de prendre en charge leurs préoccupations fondamentales ; elles sont ainsi gravement affaiblies.
- Les producteurs d'arachide sont de plus en plus pauvres à cause du bradage et de la mise en gage des baux impayés, de la liquidation de la production au niveau des marchés Hebdomadaires pour régler les problèmes qui se posent quotidiennement, à défaut de bazarder les animaux de trait, le matériel agricole, les petits ruminants, les céréales produites et même les animaux de la basse cours. La majeure partie des paysans ne peuvent plus envisager de participer au financement de leurs programmes de production en y mettant des fonds propres, au moment où ils sont devenus incapables de respecter leurs engagements au niveau des banques, de payer la main d'œuvre saisonnière et même de s'acquitter de la taxe rurale pour certains producteurs.
- Des drames au niveau de la société et au sein des familles sont quotidiennement vécus par les paysans actuellement à cause de la pauvreté accentuée par la situation de déstabilisation dans laquelle se trouve la filière arachidière et surtout au niveau de la commercialisation qui leur propose des solutions qui exacerbent leur pauvreté, tant au niveau des prix qui ne tiennent pas compte du coût de production, que du système lui-même dont les faiblesses favorisent le bradage de la production.

## **LES AXES DE REFLEXION ET STRATEGIQUES DE SOLUTIONS**

Comme nous l'avons clairement démontré, la situation de la filière est due à des problèmes dont certains sont récurrents, d'autres dus au nouveau système de collecte auquel les producteurs, leurs Organisations et les autres acteurs n'étaient pas préparés.

Cette situation a des conséquences très négatives sur l'économie nationale et sur l'économie des ménages ruraux qui en supportent toute la souffrance et nous proposons que les pistes de solution suivantes soient explorées pour améliorer le système de commercialisation et atteindre les Objectifs de la politique de relance. Il s'agit entre autres :

- De mettre en œuvre un système de collecte qui permet de boucler à temps opportun le financement et de proposer des prix rémunérateurs aux producteurs d'arachide en plus de l'approfondissement des stratégies de réduction du coût de production à travers l'amélioration des techniques de production, de la qualité des semences et la réduction du cout des intrants et des équipements.
- De renforcer les capacités des acteurs et de les appuyer pour qu'ils accèdent à l'autonomie financière
- De permettre une meilleure représentation des producteurs et de leurs Organisations au CNIA (Conseil National Interprofessionnel de l'Arachide) pour éclairer de leurs points de vue les décisions qui y sont prises et qui les concernent directement.
- De diversifier les débouchés de l'arachide en appuyant la promotion de la transformation pour faciliter et moderniser la transformation artisanale de l'arachide. Une part importante de la production trouvera un débouché au moment où le plafonnement des quantités à collecter provoque le développement du marché parallèle et le bradage de 2/3 de la production à des prix dérisoires qui avoisinent 115 FCFA.
- D'améliorer le désenclavement des zones de production et de promouvoir un système efficace et sécurisé du transport de la collecte.
- De réviser le système de collecte tant au niveau technique que juridique afin de l'adapter au nouveau contexte et aux nouvelles exigences
- De développer la consommation intérieure des produits arachidières pour valoriser et diversifier les débouchés de l'arachide.

**Ces stratégies qui sont de nature à contribuer à la solution des problèmes que connaît la filière en générale et le segment de la commercialisation en particulier pourront être opérationnalisées en appliquant les mesures concrètes qui sont déclinées comme suit :**

- La mise en place d'un fonds de garantie au profit des OP et des autres acteurs qui participent à la commercialisation pour renforcer leur autonomie financière qui leur permettrait de disposer au niveau des banques d'un fonds de collecte suffisant et à temps.
- Mettre en place des mécanismes qui permettront de fixer des prix aux producteurs qui tiennent compte du cout de production qui se situe a 192 FCFA en intégrant le coût de la main d'œuvre familiale
- Une amélioration la représentation des OP au niveau du Conseil National Inter professionnel (CNIA) en nombre et en qualité
- Un rapprochement des points de collecte

- L'abrogation de la loi interdisant la trituration artisanale
- Une promotion de la transformation artisanale qui met en œuvre des technologies appropriées
- Une révision du décret 85 178 du 12 Février 1985 portant organisation de la commercialisation et qui statue sur les abattements suivant des règles qui défavorisent les producteurs d'arachide.
- Le renouvellement du matériel de collecte et l'amélioration des infrastructures et des technologies de stockage
- Un appui des OP et des OPS dans la mise en place de services de transport pour assurer leur autonomie dans la livraison des quantités collectées.
- La création de cadres d'échange et de concertation entre les pouvoirs publics, les services techniques qui sont concernés par la filière arachide et les Acteurs non étatiques afin de mieux informer les décisions qui sont prises dans le cadre de la relance de la filière.
- Le désenclavement des zones de production
- Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs de la commercialisation
- Casser le monopole de l'exportation des HPS et appuyer les OP et les OPS pour qu'ils puissent intervenir dans ce secteur
- La révision des conditions de privatisation de la Sonacos
- Assainir le milieu des Opérateurs et prendre les mesures idoines pour que la subvention sur les prix de l'arachide soit réellement profitable aux producteurs d'arachide.

### **III.PLANIFICATION ET AMORCE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAIDOYER**

#### **III.1- PLANIFICATION DU PLAIDOYER**

La mise en œuvre du plaidoyer régional sur la commercialisation de l'arachide nous permis de constater que c'est une activité qui demande une longue préparation à cause des enjeux importants qui sont attachés à la filière arachide et aux nombre important des parties prenantes qui ont des intérêts vitaux dans la commercialisation. C'est pourquoi nous pensons que les objectifs étaient trop ambitieux pour le temps qui était imparti.

D'autre part, l'analyse du thème à abouti à des propositions de solutions stratégiques et concrètes qui appellent l'intervention des autorités supérieures. Par conséquent, nous pensons que le programme qui a été déroulé et qui a permis de présenter un texte de plaidoyer au Gouverner de la Région de Kaolack n'est qu'une première étape sue le chemin de la cible principale en l'occurrence, le président de la République.

### III.1.1- OBJECTIFS DU ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAIDOYER

#### **Objectif**

Le plaidoyer que la Plateforme des Acteurs Non Etatiques de la Région de Kaolack entend porter a pour objectif d'améliorer le système de commercialisation de l'arachide pour sauvegarder les intérêts des producteurs et des autres acteurs dans ce segment de la filière.

#### **Résultats attendus**

- Les ANE de la région de Kaolack ont échangé sur les priorités du développement de la Région
- Les ANE de la Région de Kaolack sont capacités en plaidoyer
- Les ANE de la région de Kaolack ont conçu et exécuté ensemble une activité de plaidoyer dynamique sur une thématique prioritaire de développement local en l'occurrence, la commercialisation de l'arachide
- Les ANE de la région ont présenté le plaidoyer aux différentes autorités locales (politiques, administratives et techniques) qui ont pris des engagements définissant les domaines et les modalités d'une concertation systématiques sur les problèmes de la commercialisation de l'arachide.

### III.1.2- LES CIBLES DU PLAIDOYER

#### **Les parties prenantes identifiées**

- Les producteurs d'arachide qui sont les principaux acteurs
- Les Organisations paysannes (OP) qui interviennent dans la commercialisation et qui représentent les producteurs
- Les Opérateurs Privés Stockeurs qui sont des professionnels agréés dans la collecte de l'arachide
- Les transporteurs qui effectuent le transport et la livraison de la collecte aux huiliers
- Les autorités administratives qui représentent les décideurs
- L'Etat qui détient le pouvoir de décision
- Les collectivités locales qui pilotes le développement local
- Les huiliers qui achètent et transforment l'arachide
- Les banquiers qui financent la collecte
- Les notabilités religieuses et coutumières qui sont de gros producteurs et qui défendent les intérêts des paysans
- Les commerçants dont le succès des affaires dépend de celui de campagne de commercialisation

## Grille d'analyse des parties prenantes

<b>Importance du thème pour l'audience ciblée</b>	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Producteurs</li> <li>• OP</li> <li>• Commerçants</li> <li>• Transporteurs</li> <li>• OPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités locales</li> <li>• Autorités administratives</li> <li>• Notabilités religieuses et coutumières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> </ul>
	Moyen			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Huiliers</li> <li>• Banques</li> </ul>
	Faible			
		Faible	Moyen	Elevé
<b>Influence de l'audience ciblée sur la question</b>				

## Classification des cibles

CIBLE PRINCIPALE	CIBLE SECONDAIRE	CIBLE TERCIAIRE
Etat	Collectivités locales	Producteurs
	Autorités administratives	Organisations de producteurs
	Notabilités religieuses et coutumières	Opérateurs privés stockeur
	Huiliers	Transporteurs
	Banques (CNCAS)	Commerçants

### II.1.3- LES ACTIVITES CLES

Il est important de souligner que la première étape de la mise en œuvre du plan d'action régional a abouti le 10 Décembre 2009 à la présentation du plaidoyer au Gouverneur. Le texte valisé est joint à ce présent rapport. La deuxième étape a pour objectif la présentation de ce plaidoyer au Président de la République car les solutions proposées relèvent de son ressort. Il faut dans ce but poursuivre et approfondir la stratégie de lobbying, de sensibilisation et de communication pour une prise en charge participative du thème par toutes les cibles. Cette activité se déroulera jusqu'en Février 2010 qui correspond à la période retenue pour la présentation au Président de la République.

#### 1. Réunion de préparation (réalisée)

Cette réunion préparatoire tenue entre le consultant, le point focal et la coordinatrice de l'antenne régional a permis de baliser une feuille de route de la mise en œuvre du plaidoyer

## **2. Atelier de lancement et d'habilitation des ANE en plaidoyer (réalisé)**

L'atelier de lancement du 21/11/09 a permis d'atteindre les résultats suivants :

- Analyser la pertinence du thème
- Identifier des publics cibles et de la cible principale
- Définir la stratégie de sensibilisation et de communication
- Renforcer les capacités en plaidoyer (formation en plaidoyer)
- Constituer des commissions de travail
- LA COMMISSION ORGANISATION ET SENSIBILISATION,
- LA COMMISSION DE REDACTION ET DE PRESENTATION,
- LA COMMISSION DE SUIVI ET D'EVALUATION
- Planifier la mise en œuvre du plaidoyer

## **3. Construction de l'argumentaire du plaidoyer (réalisée)**

L'argumentaire est le support scientifique du plaidoyer qui permet :

- De faire la sensibilisation avec des arguments fiables,
- D'informer le contenu de la stratégie de communication
- De rédiger le texte du plaidoyer à proprement parler

Le consultant plaidoyer a fait des recherches et des études sur le thème du plaidoyer en analysant le contexte et la situation qui a permis de faciliter un atelier de construction et de partage de l'argumentaire du plaidoyer

## **4. Sensibilisation des publics cibles secondaires et tertiaires (en cours)**

La commission de communication et de sensibilisation a mis en œuvre la première partie d'une stratégie de sensibilisation pour emporter le maximum d'adhésion de tous le public qui a intérêt au succès du plaidoyer, mais aussi du public qui peut influencer les décideurs. Cette première étape à abouti à la présentation du plaidoyer au niveau du Gouverneur qui représente les pouvoirs publics.

Cette commission a déployé une stratégie de communication qui a permis aux média de la place de relayer les informations sur le plaidoyer et de les porter au public dans les meilleures conditions. Elle poursuivra ses activités de lobbying en faisant du pote à porte, de communication de masse à travers des réunions et des communiqués de presse, des adresses aux média, des affiches et des banderoles pour mobiliser tous les publics cibles.

## **5. Rédaction, partage et validation du texte du plaidoyer (réalisée)**

Sous la supervision du facilitateur, la commission rédaction et de présentation du plaidoyer a exploité l'argumentaire validé pour rédiger, partager et valider le plaidoyer par les membres de la PF au cours de l'atelier de validation tenu le 7 Décembre 2009.

## **6. Présentation du plaidoyer au gouverneur de la région de Kaolack (réalisée)**

La coordinatrice de la plateforme accompagnée des membres du Bureau ont déposé auprès du Gouverneur de la Région une demande d'audience pour le 10 Décembre 2009 à 10 heures

## 7. Réunion d'évaluation du plaidoyer

Il s'agira de faire une première évaluation des résultats obtenus et de définir une stratégie efficace de suivi des engagements pris par la cible principale.

## 8. Présentation n du plaidoyer au Président de la République : février 2010

L'objectif qui est visé est l'adoption des mesures qui sont proposées en vue d'améliorer le système de collecte. Toutes les activités de lobbying au niveau des cibles secondaires, de sensibilisation du public cible tertiaire vont se poursuivre jusqu'à la veille de la présentation du plaidoyer au Président de la République.

## 9. Suivi du plaidoyer

C'est une activité permanente qui sera déployée par la commission de suivi et d'évaluation et permettra de suivre la mise n en œuvre des engagements pris par les décideurs, et le cas échéant étudier les dispositions à prendre et à re planifier pour atteindre les objectifs.

### III.1.4- LES MESSAGES CLES

Cibles	Messages clés
<b>Etat</b>	Informations sur les déficiences du système de collecte et les propositions de réflexion et de solution. Les problèmes de la commercialisation de l'arachide ont une influence néfaste sur la filière qui à des enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels.
<b>Collectivités locales</b>	Informations sur les déficiences du système de commercialisation de l'arachide. Un système de commercialisation efficace a un effet direct et positif dans la lutte contre la pauvreté et le développement de l'économie locale. Il permet aussi aux contribuables de s'acquitter de leurs impôts et taxes.
<b>Autorités administratives</b>	Un système de commercialisation de l'arachide amélioré est un facteur de paix social et contribue à la lutte contre la pauvreté et à l'atteinte des OMD
<b>Notabilités religieuses et coutumières</b>	Les conditions d'existence sont améliorées et les besoins socio culturels de la population sont satisfaits.
<b>Huiliers</b>	La sécurisation de l'approvisionnement est tributaire d'une bonne organisation de la commercialisation des arachides
<b>Banques (CNCAS)</b>	Un système de commercialisation efficace

	garantit la solvabilité des producteurs et la fiabilité du système de financement de la production et de la collecte.
<b>Commerçants</b>	Une production rémunératrice contribue au développement des activités commerciales
<b>Transporteurs</b>	Les défaillances du système de transport de l'arachide. Seul un service de transport efficace peut garantir la rentabilité de ce secteur.
<b>Opérateurs privés stockeur</b>	Les défaillances dans le financement, les opérations de collecte, le transport, la livraison et la liquidation des factures.
<b>Organisations de producteurs</b>	Le rôle attendu des OP dans le système de commercialisation et l'accompagnement nécessaire pour qu'elles soient capables d'assumer leurs responsabilités dans ce segment de la filière.
<b>Producteurs</b>	Informations sur les limites du système de commercialisation et des risques qui menacent la filière. Informations sur les pistes de réflexion et les solutions proposées.

### III.1.5- LES RESSOURCES

Les ressources nécessaires à la poursuite du plan d'action sont :

- Des ressources humaines constituées par les membres des différentes commissions de travail constituées et qui sont appelées à poursuivre leurs missions
- Des moyens de transport pour les activités de sensibilisation, de lobbying et de communication (2 véhicules)
- Du carburant (1000 litres de gasoil à 600 000FCFA)
- Des ressources financières pour la prise en charge de la délégation qui présentera le plaidoyer au Président de la République (500 000 FCFA)
- Des frais de suivi et d'évaluation (500 000 FCFA)

En résumé, il faudra deux véhicules et une somme de un million six cent mille FCFA (1600 000 FCFA) pour terminer le processus si on ne tient pas compte des incidences financières des étapes déjà réalisées.

### III.1.6- LE PLAN D'ACTION

ACTIVITES	PERIODES	RESULTATS	RESPONSABLES
Réunion de préparation	16/11/09	Feuille de route du plaidoyer	C/ANE, CONSULTANTS, POINT FOCAL
Atelier de lancement	21/11/09	Le thème est	C/ANE,

		<p>analysé</p> <p>Les publics cibles et la cible principale sont identifiés</p> <p>La stratégie de sensibilisation et de communication est définie</p> <p>Les capacités en plaidoyer des membres de la PF sont renforcées</p> <p>Les commissions de travail sont constituées</p> <p>Le plaidoyer est planifié</p>	CONSULTANTS, POINT FOCAL
Etude du thème	19, 20 et 21/11/09	L'argumentaire du plaidoyer est construit	CONSULTANT PLAIDOYER
Sensibilisation des cibles	Novembre 2009 à Février 2010	Les cibles sont sensibilisées	COMMISSION DE SENSIBILISATION
Réunion de partage et d'évaluation des activités des commissions de travail	30/11/09	Le texte du plaidoyer qui sera présenté est validé	C/ANE, CONSULTANTS, POINT FOCAL
Atelier de partage et validation de l'argumentaire et du plaidoyer	7/12/09	L'argumentaire est validé	C/ANE, CONSULTANTS, POINT FOCAL
Présentation du plaidoyer au Gouverneur de Kaolack	10/12/09	Le plaidoyer est présenté à la cible principale et des engagements sont pris	COMMISSION DE REDACTION ET PRESENTATION
Réunion d'évaluation	11/12/09	Les leçons sont tirées et le suivi des résultats planifié	C/ANE, CONSULTANTS, POINT FOCAL
Présentation du plaidoyer au Président de la République	Février 2010	Soutient du Président de la République	COMMISSION DE REDACTION ET PRESENTATION
Suivi du plaidoyer	A partir du 10/12/09 Jusqu'à l'atteinte des résultats	Il existe un plan de suivi des résultats du plaidoyer	COMMISSION DE SUIVI ET D'EVALUATION

- **Activités à réaliser**

### III.1.7- MECANISME DE SUIVI EVALUATION

La commission de suivi et d'évaluation instituée par la plateforme est un des éléments clé du dispositif de suivi et d'évaluation. Au cours de la première évaluation, cette commission proposera au bureau un plan de suivi et d'évaluation des résultats du plaidoyer. Sur la base du plan d'action, la commission de suivi et d'évaluation élaborera un plan de suivi qui conduira à l'atteinte des résultats.

Le plaidoyer propose aussi la création d'un cadre de concertation et d'échange entre les pouvoirs publics, les services techniques, les acteurs de la filière et les producteurs pour faire des propositions de nature à faire avancer la cause défendue à travers ce plaidoyer.

### III.2- AMORCE DE MISE EN OEUVRE

La stratégie de mise en œuvre du plaidoyer a mis un accent particulier sur la sensibilisation et la communication et la commission constituée à cet effet est forte de la présence de la majorité des membres de la plate forme. Son programme est orienté suivant deux axes essentiels :

- La sensibilisation des cibles secondaires constituées par les notabilités religieuses et coutumières et les porteurs d'enjeux de la Région qui ont des intérêts directs ou indirects dans la réussite du plaidoyer. La stratégie du porte à porte a été utilisée pour toucher et sensibiliser ce public influent qui participera à la diffusion du but et des objectifs du plaidoyer;
- La communication à travers les médias pour atteindre la cible primaire qui est constituée de tous les producteurs d'arachide qui vivent actuellement les difficultés occasionnées par la situation de la commercialisation de l'arachide

Chaque membre de la plate forme a la charge de sensibiliser ses organisations de base qui vont à leur tour sensibiliser leurs membres et les cibles secondaires de leurs localités respectives

#### **Les résultats atteints**

L'amorce de mise en œuvre du plaidoyer a permis d'atteindre des résultats importants parmi lesquels on peut noter :

- Une meilleure compréhension des enjeux de la commercialisation par acteurs non étatiques et l'ensemble des acteurs de la filière
- Une meilleure habilitation des Acteurs non étatique à concevoir, planifier et mettre en œuvre un plaidoyer pour défendre des intérêts collectifs
- Une prise de conscience vis-à-vis des enjeux politiques, économiques et sociaux de la filière arachide et un sentiment élevé de solidarité avec les populations et les acteurs qui subissent les conséquences de la désorganisation de la commercialisation qui conditionne les autres segments de cette filière.

- Une analyse pertinente de la situation de la commercialisation qui a permis de proposer des solutions tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel pour apporter une contribution objective à la relance de la filière
- Une information réelle des pouvoirs publics de nature à éclairer leurs décisions sur la commercialisation de l'arachide
- Les préoccupations des acteurs de la filière sont portées à la connaissance des décideurs et des pistes de réflexion en vue d'améliorer la situation de la commercialisation sont mises à leur disposition

Comme nous l'avons constaté, la première étape du plan d'action a été réalisé jusqu'à la présentation du texte validé du plaidoyer au Gouverneur. Cependant, compte tenu de la nature des décisions que nécessite la mise en œuvre des solutions proposées le plaidoyer sera présenté au Président de la République. Pour atteindre ce but, la plateforme devra poursuivre ses activités de sensibilisation et de communication en plus de s'organiser pour la présentation et le suivi des décisions.

#### **IV. DIFFICULTES ET ENSEIGNEMENTS TIRES**

Les principales difficultés que nous avons rencontrées sont liées à la période qui a rendu difficile la mobilisation des acteurs et à la durée impartie au processus qui n'a en fait permis que d'amorcer la mise en œuvre du plan d'action.

#### **V. CONCLUSION – RECOMMANDATIONS – PERSPECTIVES**

Pour pérenniser la dynamique créée par la mise en œuvre du plaidoyer, une commission de suivi et d'évaluation est créée au sein de la plateforme Régionale. Sa mission qui est permanente est de suivre les engagements pris par les pouvoirs publics et de faire des propositions à la plateforme en vue de faire avancer les solutions pour réaliser les objectifs spécifiques du plaidoyer sur la commercialisation de l'arachide.

Les leçons et les recommandations sont entre autres axées sur :

##### **Le cadrage du budget**

L'évaluation du budget nécessaire à la réussite d'une telle entreprise doit être faite avec beaucoup plus de précision pour permettre de réaliser avec toutes les chances de réussite toutes les activités prévues dans le cadre de la préparation, de la mise en œuvre du plaidoyer, du suivi et de l'évaluation des résultats. La communication et la sensibilisation devra y occuper une part très importante.

##### **La conception d'un plan de communication adapté et la budgétisation de son coût**

La conception d'un plan de communication efficace est nécessaire pour porter un plaidoyer surtout quand il s'agit d'un thème qui embrasse des cibles aussi importantes et réparties sur un espace géographique aussi vaste.

##### **La mobilisation des acteurs du plaidoyer**

L'importance du thème du plaidoyer nécessite une plus forte mobilisation des ANE qui sont les initiateurs et les porteurs du plaidoyer qui suscite beaucoup d'attentes de la part des acteurs dans la filière qui imposent à la plate forme une obligation de résultat.

# **ANNEXE**

**Texte validé du plaidoyer présenté au Gouverneur de la Région de Kaolack le Jeudi, 10  
Décembre 2009**

**Monsieur le Gouverneur de la Région de Kaolack,**

Les Acteurs non Etatiques de réunis autour de la Plateforme ont pour objectif d'œuvrer pour la prise en compte effective des préoccupations des Communautés au moment de la définition des stratégies politiques, économique, sociales et culturelles et qu'elles soient impliquées dans leur suivi et dans leur évaluation.

Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, la Plateforme de région de Kaolack qui regroupe plus de trente ONG et Organisations de la Société Civile a décidé de porter ce plaidoyer sur le thème de la commercialisation de l'arachide pour participer à la solution d'un problème central pour la filière arachide.

Ce faisant, la plateforme des acteurs non étatiques s'inscrit dans les objectifs des pouvoirs publics et des partenaires au développement qui appuient notre Pays dans la mise en œuvre de la politique de relance de la filière arachide.

Pour la plateforme des Acteurs Non Etatiques, il s'agit non moins que de relever le défi de l'amélioration du système de commercialisation qui conditionne tous les autres segments de cette filière qui joue un rôle central dans l'économie des ménages et dans la lutte contre la pauvreté.

**Monsieur le Gouverneur,**

Comme vous le savez, l'économie de notre Pays est largement tributaire de l'agriculture qui contribue à plus de 8.5% à la formation du PIB et plus de 54% de la population tire ses revenus de cette activité. Pour la Région de Kaolack et l'ensemble du bassin arachidier, les problèmes de la filière ont des répercussions néfastes sur l'économie locale et sur la survie des ménages.

**Monsieur le Gouverneur,**

Beaucoup d'efforts des pouvoirs publics et des partenaires au développement ont, pendant des décennies, été orientés sur le développement de la filière arachidière qui dispose d'un capital de recherche et d'expériences sans commune mesure avec les autres cultures qu'on rencontre au Sénégal. Et l'essor de l'arachide a permis au monde paysan de connaître des mutations importantes dans le sens de l'amélioration du niveau de vie en milieu rural et a fortement contribué à la stabilité économique des ménages paysans.

La mise en œuvre de la politique de relance de la filière arachide s'est traduite entre autres par le désengagement de l'Etat qui a eu pour conséquences la suppression de la Sonagraines. D'autre part la privatisation de la Sonacos s'est déroulée dans des conditions qui octroient seulement 5% du capital de la SUNEOR aux producteurs.

Actuellement, le monde rural est caractérisé par un environnement physique et économique difficile où la majeure partie des exploitations familiales pratiquent une agriculture de subsistance.

La relance de la filière arachide est donc devenue un enjeu économique de premier ordre et le Gouvernement du Sénégal en a fait sa principale préoccupation.

**Monsieur le Gouverneur,**

Malgré les efforts constants consentis par le Gouvernement et ses partenaires pour relancer la filière, la situation ne s'est pas améliorée et la crainte est grande en ce qui concerne l'avenir de l'arachide dans la Région de Kaolack et dans notre Pays.

La filière arachidière est devenue profondément désorganisée, malgré les opportunités offertes par la politique de restructuration.

**Monsieur le Gouverneur,**

Les producteurs d'arachide et les Opérateurs n'étaient pas préparés à cette situation qui doit les amener à jouer un rôle central au niveau de plusieurs segments de la filière, particulièrement au niveau de la commercialisation à travers le système « carreaux usine ».

Pour être efficace et donner des résultats à la hauteur des attentes des acteurs de la filière, la politique de relance devait être accompagnée de mesures qui améliorent les capacités organisationnelles, institutionnelles

ainsi que les capacités financières des Organisations de producteurs d'arachide et des Opérateurs. Ceci, afin de les rendre mieux à même de prendre leurs responsabilités et d'exercer les fonctions attendues d'eux dans le cadre de cette politique.

**Monsieur le Gouverneur,**

Cette situation affecte beaucoup les producteurs qui font partie des couches les plus vulnérables et qui de surcroît ne bénéficient pas des avantages du nouveau système de commercialisation.

Les Organisations Paysannes et les Opérateurs n'ont aucune influence sur la filière, car elles n'ont pas d'autonomie de décision sur elle. Elles n'ont pas aussi l'autonomie financière qui leur conférerait une capacité de négociation.

Malgré la mise en œuvre de cette nouvelle politique, les difficultés des Organisations Paysannes et des Opérateurs privés dans le segment de la commercialisation subsistent à plusieurs niveaux :

**1. AU NIVEAU DE LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION**

- Le choix arbitraire des points de collecte qui est fait sans tenir compte de l'avis des producteurs et de leurs Organisations.
- La vétusté et l'insuffisance du matériel de collecte qui est amorti depuis longtemps et qui n'est plus performant ni adapté à la situation.
- Les mauvaises conditions de stockage dues au manque de moyens permettant aux Organisations Paysannes d'aménager des aires de stockage conformes aux exigences de l'arachide.
- Le système de financement qui ne garantit pas la disponibilité à temps des fonds suffisants pour assurer la collecte.
- Les prix aux producteurs fixés suivant des critères qui ne prennent pas en compte le coût de production de l'arachide dont les dernières études qu'il se situe à 192 FCFA

**2. AU NIVEAU DE L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE COLLECTE**

- Une concurrence déloyale qui permet de mettre en place un système de collecte parallèle au niveau des marchés hebdomadaires. La rétention et le détournement des financements pratiqués créent une situation qui leur permet d'appliquer des prix dérisoires qui font d'eux les seuls gagnants dans ce système.
- L'accès difficile au financement de la part des Organisations Paysannes et des opérateurs faute de garanties suffisantes au niveau des banques.
- La spéculation sur la production dans une atmosphère propice au développement du marché parallèle au détriment de vrais producteurs et au profit d'une minorité de spéculateurs.

**3. AU NIVEAU DU TRANSPORT DE L'ARACHIDE COLLECTEE**

- La vétusté et l'insuffisance du parc automobile.
- Des routes impraticables qui rendent réticents les transporteurs à s'engager dans le transport de l'arachide.

- Des déchets de route importants qui justifient qu'on réfléchisse davantage sur un système de transport qui permettra de minimiser ces pertes.
- Le coût élevé du transport qui est aggravé par la qualité des routes et l'état vieillissant du parc automobile des transporteurs sans compter l'augmentation du coût des intrants de transport.

#### **4. AU NIVEAU DE LA RECEPTION DES PRODUITS**

- La longue attente des camions au niveau des centres de réception ralentit le rythme des livraisons et la régularité des opérations de facturation. Ce qui est incompatible avec le système « carreaux usine » dans la mesure où elle retarde le remboursement des producteurs.
- Les abattements qui sont un problème récurrent et qui grèvent les pertes des producteurs sur la filière alors qu'ils n'en sont pas responsables. En effet, le matériel de collecte est inadéquat et n'est pas aussi performant que celui utilisé au niveau des centres de réception.

#### **5. AU NIVEAU DE LA LIQUIDATION DES FACTURES**

- Le retard préjudiciable dans le règlement des factures dues par les huiliers qui a pour conséquences l'augmentation des charges financières des opérateurs et une perte de crédibilité auprès des partenaires financiers et des producteurs.

**Monsieur le Gouverneur,**

Le système de commercialisation n'a pas produit les résultats attendus et les effets sont davantage ressentis par les producteurs actuellement.

**Saviez vous, Monsieur Gouverneur, que :**

- Les producteurs d'arachide ne bénéficient pas de la subvention du prix aux producteurs à hauteur de 45 f/kilo supportée par l'Etat du fait qu'elle est détournée par des opérateurs par le biais du marché parallèle.
- Les acteurs ont des craintes fondées à s'engager dans la commercialisation à cause du taux élevé des abattements, des déchets de route, des difficultés de financement et de transport ainsi que des problèmes liés à la liquidation par les industriels des factures après la réception des produits. Cette situation rend difficile le positionnement de leurs organisations dans la filière.

**Saviez vous que :**

- La majeure partie des paysans ne peuvent plus envisager de participer au financement de leurs programmes de production en y mettant des fonds propres, au moment où ils sont devenus incapables de respecter leurs engagements au niveau des banques, de payer la main d'œuvre saisonnière et même de s'acquitter de la taxe rurale pour certains producteurs.
- Les Opérateurs Privés et les OP qui participent à la Commercialisation n'ont bénéficié pour cette campagne d'aucun appui, ni de l'Etat, ni des Huiliers et que dans ces conditions ils se débrouillent pour lever des fonds
- Des drames au niveau de la société et au sein des familles sont quotidiennement vécus par les paysans à cause de la précarité exacerbée les difficultés récurrentes de la filière.

**Monsieur le Gouverneur,**

Cette situation a des conséquences néfastes sur l'économie nationale et sur l'économie des ménages ruraux, ainsi que sur les autres composantes de l'économie de la Région.

Nous pensons que des solutions existent pour améliorer le système de commercialisation et atteindre les Objectifs de la stratégie de relance de la filière arachidière.

Il s'agit entre autres :

- De mettre en œuvre un système de collecte qui permet de boucler à temps opportun le financement et de proposer des prix rémunérateurs aux producteurs d'arachide en plus de l'approfondissement des stratégies de réduction du coût de production à travers l'amélioration des techniques de production, de la qualité des semences et la réduction du coût des intrants et des équipements.
- De renforcer les capacités des acteurs et de les appuyer pour qu'ils accèdent à l'autonomie financière
- De permettre une meilleure représentation des producteurs et de leurs Organisations au CNIA (Conseil National Interprofessionnel de l'Arachide) pour éclairer de leurs points de vue les décisions qui y sont prises et qui les concernent directement.
- De diversifier les débouchés de l'arachide en appuyant la promotion de la transformation pour faciliter et moderniser la transformation artisanale de l'arachide. Une part importante de la production trouvera un débouché au moment où le plafonnement des quantités à collecter provoque le développement du marché parallèle et le bradage de 2/3 de la production à des prix dérisoires qui avoisinent 115 FCFA.
- D'améliorer le désenclavement des zones de production et de promouvoir un système efficace et sécurisé du transport de la collecte.
- De réviser le système de collecte tant au niveau technique que juridique afin de l'adapter au nouveau contexte et aux nouvelles exigences
- De développer la consommation intérieure des produits arachidières pour valoriser et diversifier les débouchés de l'arachide.

**Monsieur le Gouverneur,**

Devant l'urgence de la situation, nous demandons la mise en œuvre des mesures suivantes qui, de notre avis contribueront de façon efficace à la réorganisation de la commercialisation de l'arachide de façon à ce qu'elle réponde aux attentes de tous les acteurs:

- La mise en place d'un fonds de garantie au profit des OP et des autres acteurs qui participent à la commercialisation pour renforcer leur autonomie financière qui leur permettrait de disposer au niveau des banques d'un fonds de collecte suffisant et à temps.
- Mettre en place des mécanismes qui permettront de fixer des prix aux producteurs qui tiennent compte du coût de production qui se situe à 192 FCFA en intégrant le coût de la main d'œuvre familiale
- Une amélioration la représentation des OP au niveau du Conseil National Inter professionnel (CNIA) en nombre et en qualité
- Un rapprochement des points de collecte
- L'abrogation de la loi interdisant la trituration artisanale et une promotion de la transformation artisanale qui met en œuvre des technologies appropriées
- Une révision du décret 85 178 du 12 Février 1985 portant organisation de la commercialisation et qui statue sur les abattements suivant des règles qui défavorisent les producteurs d'arachide.

- Le renouvellement du matériel de collecte et l'amélioration des infrastructures et des technologies de stockage
- Un appui des OP et des OPS dans la mise en place de services de transport pour assurer leur autonomie dans la livraison des quantités collectées.
- La création de cadres d'échange et de concertation entre les pouvoirs publics, les services techniques qui sont concernés par la filière arachide et les Acteurs non étatiques afin de mieux informer les décisions qui sont prises dans le cadre de la relance de la filière.
- Le désenclavement des zones de production
- Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs de la commercialisation
- Casser le monopole de l'exportation des HPS et appuyer les OP et les OPS pour qu'ils puissent intervenir dans ce secteur
- La révision des conditions de privatisation de la Sonacos
- Assainir le milieu des Opérateurs et prendre les mesures idoines pour que la subvention sur les prix de l'arachide soit réellement profitable aux producteurs d'arachide.

Monsieur le Gouverneur, tout en espérant trouver auprès de vous et des pouvoirs publics que vous représentez dans la Région des partenaires qui vont œuvrer ensemble avec nous pour l'amélioration du système de commercialisation de l'arachide, nous vous exprimons notre haute considération.

Fait à Kaolack, le 8 Décembre 2009